

COMMUNE DE VASELAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal
Séance du 03 mars 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VASELAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc LÉGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Date de convocation : 26/02/2026

Nombre de conseillers présents : 7

Affichage convocation : 26/02/2026

Nombre de conseillers votants : 10

Présents : Jean-Luc LÉGER, Maire – Emilie BIGRAT, 1^{ère} adjointe, – James PETITJEAN – Roselyne CRETIN – Nadine EUDE-COULON – Marie LOISY – Gaëlle FAUCARD

Absents excusés : Cyril GRILO ayant donné pouvoir à Nadine EUDE-COULON, Florence PETITJEAN ayant donné pouvoir à James PETITJEAN – Tony DALLOIS ayant donné pouvoir à Emilie BIGRAT

Absents : Séverine REY – Loïc NOBILET – David TAUBAN

James PETITJEAN est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance du conseil municipal du 03 mars 2026 ouverte.

M. le Maire remercie l'équipe municipale en place pour leur fidélité.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation Procès-Verbal séance du 06 janvier 2026
- 2) Vote du compte financier unique 2025 – Budget 27100
- 3) Questions diverses

1) Approbation Procès-Verbal séance du 06 janvier 2026

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 06 janvier 2026.
Il est adopté à l'unanimité.

2) Vote du compte financier unique 2025 – Budget 27100 – Délibération n°2026 04

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Vasselay ;

Vu le CFU 2025 de la commune de Vasselay ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a élu Mme Emilie BIGRAT pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	2 662 581,11 €	1 139 730,94 €	3 802 312,05 €
	Recettes réalisées	1 645 293,65 €	1 137 263,63 €	2 782 557,28 €
	Restes à réaliser	264 999,14 €	0,00 €	264 999,14 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	2 287 787,08 €	1 542 203,38 €	3 829 990,46 €
	Dépenses réalisées	1 770 285,41 €	868 292,51 €	2 638 577, 92 €
	Restes à réaliser	100 016,00 €	0,00 €	100 016,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 124 991,76 €	268 971,12 €	143 979,36 €

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 374 794,03 €	402 472,44 €	27 678,41 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 499 785,79 €	671 443,56 €	171 657,77 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	164 983,14 €	0,00 €	164 983,14 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 334 802,65 €	671 443,56 €	336 640,91 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,
- **APPROUVE** le CFU 2025 de la commune de Vasselay
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

3) Questions diverses

- Un camion pizza dont la demande a été faite depuis quelques mois sera en place à partir du 24 mars tous les mardis.
- Les recherches d'un boulanger pouvant installer un distributeur de baguettes est en cours. L'enquête effectuée précédemment auprès des administrés leur a été transmise. A suivre.
- La voiture en auto partage gérée par la Région est en place et chacun peut désormais l'utiliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Luc LÉGER

James PETITJEAN